



Nature du besoin : Formation de l'équipe de mission critique

Dossier : W6399-24-LO25

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui respecte les exigences établies dans le PAC au plus tard à la date de clôture fixée dans le PAC, l'agent de négociation des marchés peut décider d'accorder le contrat au fournisseur préalablement désigné.

2. Définition des besoins

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de formation pour l'équipe de mission critique. L'objectif de cette formation est de permettre au personnel des Forces armées canadiennes (FAC) de former des équipes hautement cohésives et efficaces, capables de prendre des décisions dans des situations complexes et chaotiques. Le MDN doit être en mesure de produire des membres du MDN capables d'être déployés immédiatement dans un large éventail de conflits. L'un des facteurs clés de la réussite de ces membres du MDN est leur capacité à naviguer rapidement dans des situations chaotiques et fréquemment changeantes, à évaluer ces situations ambiguës et à prendre les décisions appropriées dans un délai exceptionnellement court. Le contractant doit être un instructeur qualifié disposant des installations, des capacités, des ressources et des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la formation des équipes de mission critique. Mission Critical Team Institute (MCTI) est connu pour répondre aux exigences minimales essentielles détaillées à l'alinéa 3.

Les exigences spécifiques en matière de formation sont les suivantes :

La formation du contractant doit être spécifiquement axée sur les militaires, les forces du maintien de l'ordre, les unités d'intervention à haut risque et les équipes de missions critiques en cas de situations d'urgence. La formation doit être conçue pour les niveaux appropriés des unités militaires ou des forces de l'ordre qui travaillent en situation de haut risque, dans des contextes d'intervention d'urgence, où la conséquence d'un échec serait la mort ou des pertes désastreuses. La formation du contractant doit être flexible et adaptable à la progression et à la compréhension des membres du MDN.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout entrepreneur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes au moment de la publication du présent avis :

3.1 Exigences essentielles minimales — L'instructeur de formation d'équipe de mission critique doit avoir :

3.1.1 Un doctorat en leadership éducatif;



- 3.1.3 Un minimum de six (6) années d'expérience dans l'enseignement au niveau universitaire;
- 3.1.4 Au moins deux (2) ans d'expérience dans la supervision et l'élaboration de méthodologies et de pratiques de formation au niveau national pour la gestion de crise en équipe restreinte;
- 3.1.5 Avoir travaillé sur des méthodes de résolution de problèmes et de capacités de collaboration avec :
- Des organisations professionnelles impliquant un élément substantiel de danger ou de risque pendant au moins deux (2) ans;
 - La communauté des forces d'opérations spéciales du « Groupe des cinq » (c'est-à-dire le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande); et
- 3.1.6 Maîtriser la langue anglaise (parler, écrire et comprendre).
- 3.2 Cours de formation d'équipe critique à la mission — Le cours doit être configuré de la manière suivante :
- 3.2.1 Assurer le développement du leadership à raison de trois (3) séries par an, chacune d'une durée de cinq (5) jours de formation, avec huit (8) heures d'instruction par jour. L'entrepreneur doit permettre au MDN de choisir les dates d'exécution du programme, pour des cours pouvant accueillir jusqu'à 15 participants du MDN.
- 3.2.2 Fournir des cours virtuels de perfectionnement en leadership à raison de trois (3) séries par année, chacune d'une durée de cinq (5) jours de formation, avec huit (8) heures d'instruction par jour. L'entrepreneur doit permettre au MDN de choisir les dates d'exécution du programme, pour des cours pouvant accueillir jusqu'à 15 participants du MDN.
- 3.2.3 Assurer le perfectionnement professionnel du cadre des instructeurs à raison d'une (1) série par année, d'une durée de deux jours et demi (2,5) de formation, avec huit (8) heures d'instruction par jour. Ce cours peut accueillir jusqu'à 30 participants du MDN.
- 3.2.4 Assurer le développement des équipes de mission critique à raison de quatre (4) séries par an, chacune d'une durée de quatre jours et demi (4,5) de formation, avec le nombre d'heures de formation par jour standard pour un MCTDC. L'entrepreneur doit accueillir jusqu'à trois (3) participants par an pour les membres du MDN lors de chacune des quatre (4) séries annuelles organisées dans les installations désignées de l'entrepreneur.
- 3.2.5 Consister en une formation théorique (environ 75 %) et pratique (environ 25 %)
- 3.2.6 Couvrir la psychologie des performances individuelles, les méthodes de résolution des problèmes et la capacité de collaboration au sein des équipes de gestion des crises dans un environnement à haut risque, sur la base de journées de travail de huit (8) heures pendant la formation.



- 3.2.7 Permettre aux participants de résoudre des problèmes adaptatifs complexes dans des environnements temporels immersifs, mais soumis à des contraintes (en 5 minutes ou moins), où la conséquence d'un échec serait la mort ou des pertes désastreuses.
- 3.3 Livrables et acceptation — La formation d'équipe de mission critique doit :
- 3.3.1 Fournir à chaque stagiaire des certificats d'achèvement du cours à la fin de la formation;
- 3.3.2 Fournir tous les supports pédagogiques nécessaires à la formation.
- 3.3.3 Fournir tous les services en anglais.

4. Applicabilité d'un ou de plusieurs des accords commerciaux à l'achat

Cet approvisionnement est assujéti à l'un ou plusieurs accords commerciaux suivants :

- Accord de libre-échange Canada–Chili (ALÉCC)
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord économique et commercial global (AECG)
- Accord de libre-échange Canada–Pérou (ALEP)
- Accord de libre-échange Canada–Colombie (ALECCol)
- Accord de libre-échange Canada–Panama (ALECPan)
- Accord de libre-échange Canada–Honduras (ALÉCH)
- Accord de libre-échange Canada–Corée du Sud (ALECC).

5. Justification du fournisseur sélectionné à l'avance

Mission Critical Team Institute (MCTI) est le seul fournisseur connu disposant de licences et de droits de propriété intellectuelle lui permettant de dispenser une formation répondant aux exigences essentielles minimales décrites à l'article 3.

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour ce marché en vertu de l'article 6(d) — « Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

- 7.1 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'article 513 1(b)ii de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) :
- ii) la protection des brevets, des droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs
- 7.1.1 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'article Kbis-16 de l'Accord de libre-échange Canada–Chili (ALÉCC) : Exceptions (2).



- 7.1.2 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'article 29.2 de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) : Exceptions en matière de sécurité au chapitre 29.
- 7.1.3 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG), en vertu de l'article 19.3 : Sécurité et exceptions générales, au chapitre 19.
- 7.1.4 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALEP), en vertu de l'article 16.03 : Sécurité et exceptions générales, au chapitre 14.
- 7.1.5 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCol), en vertu de l'article 1403 : Sécurité et exceptions générales, au chapitre 14.
- 7.1.6 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPan), en vertu de l'article 16.03 : Sécurité et exceptions générales, au chapitre 16.
- 7.1.7 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), en vertu de l'article 17.3 : Sécurité et exceptions générales, au chapitre 17.
- 7.1.8 Les exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Corée du Sud (ALECC), en vertu de l'article 22.2 : Sécurité nationale, au chapitre 22.

8. Période du contrat proposé :

L'offre à commandes proposée est d'une durée initiale de trois (3) ans avec deux (2) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an.

9. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

748132917PG0001
Mission Critical Team Institute, LLC
7840 Cedar Lane
Elkins Park, Pennsylvania
États-Unis
19 027

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

11. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont fixées au 13 février, 2024 à 14 heures (heure de l'Est).

12. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

À l'attention de : Christopher Muldoon
Poste : DLP 8-2-6-1
Téléphone : 613-990-5234
Courriel : Christopher.Muldoon@forces.gc.ca

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.